



à Mesdames et Messieurs les  
Conseillers Municipaux de BELIN-BELIET

Objet : convocation du Conseil Municipal - séance ordinaire

à C. DECLERCQ, Maire, J-P. DUCOURNAU, M. CHOPO, F. RAYNAL, C. BOYRIE, B. COUCAUD, C. TRAN VAN CHUOÏ, Adjoint au Maire, J. CARMÉ, J-M. PEYROT, C. MONCEAU, F. BOUDIGUES, C. GAUVRIT, A. ZALIO, S. DROGAT, S. LANGLET, M. GONÇALVES, M. HDIDE, D. JAMAIN, M. FONTA, S. COUMES, G. PONDAVEN, B. RABLADE, A-M. GOISNARD, L. SAUTAREL, J. GELLIBERT, D. BOYRIE, A. DE BERNARDY DE SIGOYER, R. LOUAAZIZI, C. BOURDET, Conseillers Municipaux.

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil Municipal se réunira, exceptionnellement dans la Salle Jean-Paul Fabre (salle des fêtes de Belin) en raison des conditions sanitaires actuelles :

**le JEUDI 30 JUILLET 2020, à 19 heures 30.**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion.

Pour votre information, considérant les précautions sanitaires à respecter, le public sera accueilli jusqu'à 40 personnes maximum, le port d'un masque de protection sera obligatoire pour tous et du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée de la salle.

Veillez croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

  
Cyrille DECLERCQ



PJ : ordre du jour, note de synthèse et annexes  
(le procès-verbal de la séance du 16/07/2020 vous sera adressé ultérieurement)

**CONSEIL MUNICIPAL DE BELIN-BÉLIET**  
séance du jeudi 30 juillet 2020 à 19 heures 30

---

**ORDRE DU JOUR**

---

*Désignation d'un secrétaire de séance*  
*Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2020*

<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Services</b>
2020.7.1	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020	Jean-Pierre DUCOURNAU	DGS/ FINANCES
2020.7.2	<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b> AFFECTATION DU RESULTAT 2019	Jean-Pierre DUCOURNAU	DGS/ FINANCES
2020.7.3	<b>BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES</b> AFFECTATION DU RESULTAT 2019	Jean-Pierre DUCOURNAU	DGS/ FINANCES
2020.7.4	<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b> BUDGET PRIMITIF 2019	Jean-Pierre DUCOURNAU	DGS/ FINANCES
2020.7.5	<b>BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES</b> BUDGET PRIMITIF 2020	Jean-Pierre DUCOURNAU	
2020.7.6	SUBVENTIONS 2020	Jean-Pierre DUCOURNAU	DGS/ FINANCES
2020.7.7	FDAEC 2020	Jean-Pierre DUCOURNAU	DGS/ FINANCES
2020.7.8	CAO – ELECTION DE LA CAO (Commission d'Appel d'Offres)	Jean-Pierre DUCOURNAU	DGS/DST
2020.7.9	CCID – PROPOSITION DE 16 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 16 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS	Monsieur le Maire	DGS/ URBANISME
2020.7.10	INFORMATIONS DIVERSES	Monsieur le Maire	-
2020.7.11	QUESTIONS DIVERSES	Monsieur le Maire	-

# CONSEIL MUNICIPAL DE BELIN-BÉLIET

## séance du jeudi 16 juillet 2020 à 19 heures 30

---

### NOTE DE SYNTHÈSE

---

#### **2020.7.1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020**

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 ET I5211-36 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Dans les communes (*et les EPCI - Etablissement Publics de Coopération Intercommunales*) d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- ✓ les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de fiscalité et de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels ;
- ✓ les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Alors que ce rapport doit habituellement être présenté à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif -en respectant un délai suffisant entre sa présentation et le vote du BP-, il est exceptionnellement autorisé, pour cette année 2020, en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19, de le présenter le jour-même du vote du budget primitif 2020.

Ainsi, Monsieur DUCOURNAU, Adjoint au Maire, présentera donc le ROB 2020 à l'assemblée.

Par la délibération qui sera proposée au Conseil Municipal, celui-ci prendra acte :

- de l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2020
- de la tenue du débat qui a suivi sa présentation.

(NB : le ROB vous sera distribué sous format papier en séance ; il est cependant joint à la convocation électronique).

*pour les points 2020.7.2 à 2020.7.6*  
*se référer aux documents annexés à la présente convocation :*

#### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

*(cf. document de préparation au vote de couleur verte)*

#### **BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

*(cf. document de préparation au vote de couleur jaune)*

#### **2020.7.2. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**

#### **2020.7.3. BUDGET ANNEXE RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**

Après extrait des résultats de fonctionnement et d'investissement 2019, destination choisie : report des excédents dans leur section respective ou affectation de tout ou partie du résultat excédentaire de fonctionnement en réserves d'investissement ou en couverture de déficits d'investissement éventuels.

Les propositions de Monsieur le Maire, vues en Commission des Finances, sont les suivantes :

#### BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Excédent de clôture 2019 = **836 783,33** (cf. page 1 du document de préparation au vote).

Affectation de 786 000 de cet excédent au compte *1068/excédents de fonctionnement capitalisés* en investissement (cf. page 28 du document).

#### BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Excédent de clôture 2019 = **6 505,97** (cf. page 1 du document de préparation au vote).

Report en section de fonctionnement au compte *002/résultat d'exploitation reporté* (cf. page 5 du document de préparation au vote).

### **2020.7.4. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2020**

### **2020.7.5. BUDGET ANNEXE RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – BUDGET PRIMITIF 2020**

Présentation et adoption des prévisions 2020. Vote par chapitres.

(cf. pages des documents de préparation au vote respectifs, colonne BP 2020 :

BUDGET PRINCIPAL : pages 15 et 29

BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES : pages 6 et 9

Les inscriptions budgétaires sont équilibrées, en recettes et en dépenses, aux montants suivants :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	fonctionnement	5 152 503,33
	investissement	4 548 809,91
<u>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES</u>	exploitation	53 411,28
	investissement	30 284,70

### **2020.7.6. SUBVENTIONS 2020**

Monsieur DUCOURNAU, Adjoint au Maire, présentera au Conseil Municipal la liste des subventions qui ont été inscrites aux comptes :

- 6574-subventions de fonctionnement aux associations,
- 65737-subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux,
- 65738-subventions de fonctionnement aux autres organismes publics.

(cf. page 8 du document de préparation au vote du budget principal)

Ces subventions doivent en effet faire l'objet d'une délibération détaillée. Même si, par le vote du budget, le montant global qui leur est affecté ouvre les crédits, la dénomination des bénéficiaires de ces subventions est obligatoire.

### **2020.7.7. FDAEC 2020**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Conseil Départemental de la Gironde aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement ainsi que l'acquisition de matériel par le biais du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Les opérations éligibles concernent les travaux de voirie, les travaux sur équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale. Le montant de l'enveloppe cantonale du FDAEC est notifié aux Conseillers Départementaux qui sont chargés d'en organiser la répartition entre toutes les communes de leur Canton.

Exceptionnellement cette année, en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19, la réunion de répartition entre les élus du canton des Landes de Graves n'a pas eu lieu, mais les crédits obtenus en 2019 ont été reportés pour 2020.

Notre Collectivité bénéficie ainsi d'une dotation de **29 944 €**.

## **2020.7.8. CAO – ELECTION DE LA CAO (Commission d’Appel d’Offres)**

La CAO a été élue lors du dernier Conseil Municipal. Or, une incompréhension sur les modalités de vote a conduit un élu à se tromper sur son bulletin, lequel a dû être pointé dans les bulletins nuls, et, par là-même, a conduit à la non-représentation dans cette instance importante de l’un des 3 groupes composant le Conseil Municipal.

Les représentants de chacun de ces groupes se sont entretenus et ont décidé, d’un commun accord, qu’une nouvelle élection serait proposée au Conseil Municipal afin que toutes les listes soient représentées démocratiquement à la CAO.

La présentation de la délibération à venir est la même que celle qui accompagnait la convocation du 16 juillet 2020, soit :

Les marchés des collectivités territoriales sont soumis aux règles du Code de la Commande Publique (CCP), mais ont des spécificités, notamment la CAO dont le rôle est important, puisqu’elle est chargée notamment, dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement, est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l’annexe n° 2 du CCP (cf. annexe Légifrance – avis relatif aux seuils de procédure), de :

- l’élimination des candidatures incomplètes, irrégulières ou inacceptables ;
- l’examen des offres ;
- l’élimination des offres non conformes à l’objet du marché ;
- le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO est composée du maire et de cinq membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq membres suppléants seront également élus.

Monsieur DUCOURNAU proposera à l’assemblée que les listes soient déposées, sur papier libre, auprès du Maire, dans les 5 minutes qui suivront l’ouverture de ce point de l’ordre du jour. Les listes devront afficher les noms et prénoms de 5 élus dans une colonne « titulaires » et de 5 autres élus dans une colonne « suppléants » (sans que, au sein de chaque liste déposée, les suppléants ne soient affectés au titulaire en face duquel ils se trouvent).

Les listes pourront être incomplètes mais devront présenter le même nombre de titulaires que de suppléants.

## **2020.7.9. CCID – PROPOSITION DE 16 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 16 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

cf. document explicatif en annexe

Dans le cadre de la présentation de la liste de 32 noms que Monsieur le Maire proposera à l’assemblée, il est à noter que les trois groupes constituant le Conseil Municipal ont été invités à proposer des personnes qui pouvaient répondre aux conditions de nomination :

Monsieur DECLERCQ, 20 personnes ; Monsieur GELLIBERT, 6 personnes ; Monsieur LOUAAZIZI, 6 personnes (NB : la représentation proportionnelle au plus fort reste réelle donnerait : 23 - 5 - 5).

Il est important de noter que, sur les 32 noms proposés au Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques, seuls 16 seront nommés (décision complètement indépendante du Maire de la commune).

## **2020.7.10. INFORMATIONS**

## **2020.7.11. QUESTIONS DIVERSES**